

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT ET LES  
CONTRIBUTIONS POUR PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 30 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 20**

**(Projet de règlement R-2025-204)**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2025, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2025-204** intitulé « **Règlement sur le lotissement et les contributions pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels** » remplaçant le Règlement 640 ordonnant la confection d'un plan directeur, et pourvoyant à la cession de terrains pour parcs et terrains de jeux et à l'approbation des plans de subdivision.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **30 septembre 2025 à 19 h 20**, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2025-204 a pour objet de remplacer le règlement précédent dans le cadre de la révision réglementaire. Il vise l'ensemble du territoire de la Ville.
4. Ledit projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 19 septembre 2025.

**ANNIE RIENDEAU, greffière**